

Communiqué de presse

Vitry-sur-Seine, le 1^{er} avril 2025

Le 20 mars 2025, le procureur de la République de Paris a informé l'instance dirigeante du Groupe ATALIAN de l'extinction de l'action publique à son encontre, du fait de l'exécution par le Groupe des obligations prévues par la Convention judiciaire d'intérêt public (CJIP) signée le 7 février 2022 avec le président du Tribunal judiciaire de Paris.

Aux termes de cette convention, la société LA FINANCIERE ATALIAN avait accepté de mettre en œuvre, pour une durée de deux ans, un programme de mise en conformité sous le contrôle de l'Agence Française Anticorruption (AFA).

Sur le fondement du rapport définitif de l'AFA de février 2025, concluant à la mise en place « d'un dispositif anticorruption renforcé et d'une dynamique de conformité forte », le Parquet de Paris a salué « l'engagement de l'instance dirigeante sur cette thématique » et a avisé les représentants du Groupe de l'extinction des poursuites judiciaires à son encontre.

De son côté, l'instance dirigeante du Groupe indique pour sa part qu'elle maintiendra tous ses efforts pour garantir un programme de confirmé au niveau des meilleurs standards.

À propos d'ATALIAN

Avec un chiffre d'affaires de près de 2 milliards d'euros, plus de 63 000 employés et une présence dans 15 pays, Atalian est un leader européen indépendant des services externalisés aux entreprises et aux administrations. Le Groupe compte plus de 20 000 clients dans le secteur tertiaire et industriel. Ses services s'articulent autour de plusieurs métiers : Facility Management, Propreté, Sécurité et Sûreté, Maintenance Multi-Techniques & Energy Management, Accueil.

Pour obtenir plus d'informations, veuillez consulter www.atalian.com.